



## COLLEGE ET LYCÉE Institution Sainte-Geneviève

### CIRCULAIRE DE RENTREE SEPTEMBRE 2024 pour tous les élèves

1. Organisation des journées de rentrée
  - Après-midi du lundi 2 septembre 2024
  - Journée du mardi 3 septembre 2024
2. Les dates à retenir du 1<sup>er</sup> trimestre
3. Vision Pastorale : le chemin d'édification du Collège et du Lycée
4. Informations diverses : carnet de liaison, Ecole Directe, inscription au self
5. Règlement financier : tarifs, facturations, acomptes, règlements, etc

\*\*\*

Bonne rentrée à chacune et chacun !  
Bienvenue aux nouvelles familles !  
Les équipes administratives restent à votre écoute !





## 1. Organisation du lundi 2 septembre 2024

RAMENER LE DOSSIER COMPLET IMPERATIVEMENT  
PENSER À APPORTER DE QUOI TRANSPORTER TOUS LES LIVRES

### Sixième

**13h30** : accueil des parents d'élèves qui souhaitent accompagner leurs enfants  
13h45 : appel des élèves par classe  
14h00 : Assemblée Générale des élèves de 6<sup>ème</sup>  
14h30 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe  
16h30 : Sortie des élèves de 6<sup>ème</sup>

### Cinquième

**14h10** : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 5<sup>ème</sup>  
14h20 : appel des élèves par classe  
14h30 : Assemblée Générale des élèves de 5<sup>ème</sup>  
15h00 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe  
17h : sortie des élèves de 5<sup>ème</sup>

### Quatrième

**15h10** : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 4<sup>ème</sup>  
15h20 : appel des élèves par classe  
15h30 : Assemblée Générale des élèves de 4<sup>ème</sup>  
16h : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe  
17h30 : sortie des élèves de 4<sup>ème</sup>

## 2. Organisation du mardi 3 septembre 2024

RAMENER LE DOSSIER COMPLET IMPERATIVEMENT  
PENSER À APPORTER DE QUOI TRANSPORTER TOUS LES LIVRES

### Troisième

**8h45** : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 3<sup>ème</sup>  
9h00 : appel des élèves par classe  
9h15 : Assemblée Générale des élèves de 3<sup>ème</sup>  
9h30 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe  
10h30 : sortie des élèves de 3<sup>ème</sup>

### Seconde

**8h00** : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 2<sup>nde</sup>  
8h15 : appel des élèves par classe  
8h30 : Assemblée Générale des élèves de 2<sup>nde</sup>  
8h45 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe  
9h45 : sortie des élèves de 2<sup>nde</sup>

### Première

**10h15** : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de 1<sup>ère</sup>  
10h30 : affichage des classes et appel des élèves par classe  
10h45 : Assemblée Générale des élèves de 1<sup>ère</sup>  
11h00 : choix du « menu EPS »  
11h15 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe  
12h15 : sortie des élèves de 1<sup>ère</sup>

### Terminale

**9h30** : ouverture de l'accès à l'Institution pour les élèves de Terminale  
9h45 : affichage des classes et appel des élèves par classe  
10h00 : Assemblée Générale des élèves de Terminale  
10h15 : temps avec les Professeurs Principaux dans chaque classe  
11h30 : choix du « menu EPS »  
11h45 : sortie des élèves de Terminale





**REPRISE DES COURS POUR TOUS le MARDI 3 SEPTEMBRE à 13H50 (pas de self)**  
**REPRISE du SELF le JEUDI 5 SEPTEMBRE (pas de self le mercredi 4 septembre)**  
**selon emploi du temps provisoire**  
**Les Emplois du Temps définitifs seront opérationnels le lundi 23 septembre.**

### 3. Les dates à retenir du 1<sup>er</sup> trimestre

Chers Élèves, chers Parents,

Ce calendrier prévisionnel, avec les éléments dont nous disposons au 5 juillet 2024, a été établi afin de permettre une lisibilité favorable aux organisations de chacun, d'ordre pédagogique ou personnel.

**Nous vous remercions de bien vouloir noter ces dates** (les rappels de dates ne seront pas systématiquement faits). Nous attirons cependant votre attention sur le fait que ce calendrier ne peut être contractuel à ce jour : des imprévus peuvent nous amener à modifier ou à ajouter à tout moment certaines dates, aussi **nous vous remercions d'être particulièrement attentifs aux diverses communications qui vous sont adressées tout au long de l'année sur le SITE DE L'INSTITUTION**, [www.saintegenevieve-asnieres.com](http://www.saintegenevieve-asnieres.com), ou via *École Directe* ou dans les Carnets de correspondance.

**Chers parents, chers élèves,**

**le temps est venu de la détente, du jeu, de la légèreté de l'été. Que ce moment soit source de repos, de vitalité et de créativité pour chacun et en famille, en attendant la joie de vous accueillir en septembre.**

Ségolène de PONNAT,  
Chef d'établissement Collège-Lycée

#### SEPTEMBRE 2024

Lun. 2 sept.	Rentrée des élèves 6 <sup>ème</sup> : entrée 13h30, sortie 16h30 5 <sup>ème</sup> : entrée 14h10, sortie 17h 4 <sup>ème</sup> : entrée 15h10 ; sortie 17h30
Mardi 3 sept.	3 <sup>ème</sup> : entrée 8h45 ; sortie 10h30 2 <sup>nde</sup> : entrée 8h00 ; sortie 9h45 1 <sup>ère</sup> : entrée 10h15 ; sortie 12h15 Terminale : entrée 9h30 ; sortie à partir de 11h45 après validation du menu EPS Début des cours normaux à 14h00 <b>Réunion de rentrée pour les parents de 6<sup>ème</sup> : 19h00 en salle Arc en ciel</b>
Mer. 4 sept.	Séminaire de rentrée à Montligeon pour les Terminales du 4 au 6/09 inclus
Ven. 6 sept.	Journée d'Intégration des 5èmes
Lun. 9 sept.	Début des cours de la Section anglophone 6 <sup>ème</sup> Début des cours de natation en 6 <sup>ème</sup> Début des études surveillées en 6 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup> /4 <sup>ème</sup> Début des études Alpha en 6 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup> /4 <sup>ème</sup> /3 <sup>ème</sup> Début des évaluations nationales en 6 <sup>ème</sup>





Lun. 9 sept.	<b>Réunion de rentrée pour les parents de Terminale : 19h00</b> salle Arc en Ciel Semaine d'intégration des Secondes
Mar. 10 sept.	<b>Réunion de rentrée pour les parents de 4<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> : 19h00</b>
Mer. 11 sept.	Début Heure de Réflexion 6 <sup>ème</sup> / Présentation thème pastoral (salle Arc en ciel + Chapelle) Réunion de rentrée pour les parents de la Section Anglophone de 6 <sup>ème</sup>
Jeu. 12 sept.	Messe expliquée 6e1/6e2/6e3 Journée d'intégration des 4 <sup>èmes</sup> <b>Réunion de rentrée pour les parents de 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup></b> Réunion DUAL DIPLOMA pour les Returning Students : 17h15
Lun. 16 sept.	Début des évaluations nationales en 2 <sup>nde</sup>
Mar. 17 sept.	<b>Réunion de rentrée des parents de 1<sup>ère</sup> : 19h00</b> Réunion animateurs Confirmation : 20h30 St Joseph des 4 Routes
Jeu. 19 sept.	Messe expliquée 6e4/6e5/6e6 Journée d'Intégration 1 <sup>ères</sup> Réunion Stage Irlande 2 <sup>nde</sup> : 19h00
Ven. 20 sep.	Journée d'intégration 6 <sup>ème</sup> Voyage des 1 <sup>ères</sup> et Term option HGGSP du 20 au 21/09 Diffusion des Emplois du Temps définitifs
Lun. 23 sep.	Début des cours de l'Ecole des Langues Réunion Parcoursup/Bac en visio (parents et élèves) 1 <sup>ère</sup> et Term. : 20h00 Application des Emplois du Temps définitifs
Jeu. 26 sept.	Messe des familles à 18h30

## OCTOBRE 2024

Mar. 1 <sup>er</sup> oct.	Réunion animateurs Confirmation : 20h30 St Joseph des 4 Routes
Lun. 7 oct.	Réunion DUAL DIPLOMA pour les New Students : 17h15 Réunion Post-Bac à l'étranger pour le lycée (en visio) : 19h00
Jeu. 10 oct.	Réunion de présentation de la mobilité à l'étranger des élèves (de la 6 <sup>ème</sup> à la 2 <sup>nde</sup> ) AG de l'APEL
Ven. 11 oct.	DST en 1 <sup>ère</sup> et Terminale Remise des diplômes du BAC
Lun. 14 oct.	DST en 2 <sup>nde</sup> et Terminale Réunion Parents Correspondants Collège/Lycée
Mar.15 oct.	Réunion « Orientation fin de 3 <sup>ème</sup> » : 19h00 DST 2 <sup>nde</sup> et Terminale
Du 16 au 25 oct.	Voyage en Chine
Jeu. 17 oct.	<b>Journée pédagogique (pas de cours Collège/Lycée)</b> Retraite de Confirmation 2 <sup>nde</sup>
Ven. 18 oct.	Retraite de Confirmation 2 <sup>nde</sup> Congés de la Toussaint après les cours

## NOVEMBRE 2024

Lundi 4 nov.	<b>REPRISE DES COURS</b> Les 5 et 8 nov : DST Terminales Remise des diplômes du Brevet
Mar. 5 nov.	<b>Réunion Parents/Professeurs en 6<sup>ème</sup> : 17h/20h</b>
Jeu. 7 nov.	Réunion « Orientation fin de 2 <sup>nde</sup> » : 19h00
Du 18 au 22 nov.	Conseils de Classe 2 <sup>nde</sup>





Mar. 19 nov.	Réunion parents Profession de Foi (5ème) : 20h30 Saint Joseph des 4 Routes Forum des études à l'étranger (visio)
Jeu. 21 nov.	DST en 1ère
Ven. 22 nov.	DST 1ère
Mar. 26 nov.	Soirée de Cordée, 20h (APEL)
Du 25 au 29 nov.	Conseils de Classe 3ème
Ven. 29 nov.	Répétition Confirmation St Pierre St Paul à partir de 16h30
Sam. 30 nov.	Confirmation 14h30 Entretiens Fictifs n°1 pour les Terminales

## DECEMBRE 2024

Du 2 au 6 déc.	Conseils de Classe 6ème/5ème/4ème/Terminale DST 1ères
Lun 2 déc	<b>Réunion Parents/Professeurs en 2nde</b>
Sam 7 déc.	Marché de Noël
Les 9 et 10 déc.	DST Terminale
Mar. 10 déc	<b>Réunion Parents/Professeurs en 3ème</b>
Jeu. 12 déc.	Nuit d'Adoration à Montmartre pour les 2ndes (1er groupe)
Lun. 16 déc.	<b>Réunion Parents/Professeurs en Terminale</b>
Mar. 17 déc.	Accueil de la Lumière de Bethleem
Jeu. 19 déc	DST 2 <sup>nd</sup> e Nuit d'Adoration à Montmartre pour les 2ndes (2ème groupe) <b>FIN DES COURS POUR LES ELEVES DU COLLEGE ET DU LYCEE</b> <b>(Il n'y aura pas cours le vendredi 20 décembre)</b> <b>REPRISE DES COURS LE LUNDI 6 JANVIER 2025</b>
Ven. 20 déc.	Journée Pédagogique pour les enseignants / Pas de cours pour les élèves Collège-Lycée

## JANVIER 2025

Lun 6 janv.	<b>REPRISE DES COURS</b>
Mar 7 janv.	<b>Réunion Parents/Professeurs en 5ème</b> Du 7 au 10 janv. : DST Terminale Les 7 et 8 janv. : DST 2nde
Mer. 8 janv	Oraux Blanc Français 1 <sup>ère</sup> n°1
Sam 11 janv	Oraux Blanc Français 1 <sup>ère</sup> n°2
Mar 14 janv.	<b>Réunion Parents/Professeurs en 4ème</b> Réunion Parcoursup n°1 Terminale : 20h00
Jeu. 16 janv.	Réunion Parcoursup n°2 Terminale : 20h00
Du 20 au 24 janv.	Conseils de Classe 1ère

## FEVRIER 2025

Jeu. 6 fév.	<b>Réunion Parents/Professeurs en 1ère</b>
Mar. 4 fév.	Soirée de Cordée, 20h (APEL)

D'autres dates vous seront communiquées au fur et à mesure de l'année scolaire.





### Congés Scolaires 2024-2025

Toussaint	Du vendredi 18 octobre après les cours au lundi 4 novembre 2024 au matin
Noël	Du jeudi 19 décembre 2024 après les cours au lundi 6 janvier 2025
Hiver	Du vendredi 14 février après les cours au lundi 3 mars au matin 2025
Printemps	Du vendredi 11 avril après les cours au lundi 28 avril 2025 au matin
Ascension	L'établissement sera fermé du jeudi 29 mai au dimanche 1er juin 2025 inclus.
Pentecôte	L'établissement sera fermé le lundi 9 juin 2025.
Été	Dates de fin de cours données ultérieurement





## 4. LA VISION PASTORALE (Collège et Lycée)

# LA PASTORALE A L'INSTITUTION SAINTE-GENEVIEVE C'est vous !

Avec les adjointes en pastorale au Collège et au Lycée, Anne FROTTÉ et Carmen REMACLE, nous vous proposons une vision pastorale année après année.

**SE METTRE À L'ÉCOLE LES  
UNS DES AUTRES**

La vision pastorale de l'Institution Sainte-Geneviève, un chemin d'édification

**TERM.** Deviens ce que tu es, toujours plus homme et plus femme

**1ÈRE** Tout homme qui se tourne vers les autres et qui les aide à grandir grandit lui aussi

**2NDE** Dépasser nos frontières intérieures, oser audace et créativité

**3ÈME** Se connaître et s'ouvrir au monde

**4ÈME** A chacun ses talents

**5ÈME** A la rencontre de...

**6ÈME** Tu comptes à mes yeux tu as du prix !





## 5. INFORMATIONS DIVERSES

### Carnet de liaison, Ecole Directe, inscription au self, etc

- **Carnet de liaison :**

Il est à lire attentivement et à signer. Il sera distribué en début d'année, vous retrouverez les informations essentielles à la rentrée de votre enfant au sein de l'Institution Sainte-Geneviève : coordonnées des équipes, projets éducatif et pastoral, règlement intérieur à signer, autorisation du droit à l'image à signer, correspondances, etc.

- **Ecole Directe :**

Toutes les nouvelles familles ont reçu leurs **codes de connexion ECOLE DIRECTE** par mail (**vérifiez vos spams !**) et pour les familles présentes à l'Institution Sainte-Geneviève en 2023-2024, vous conservez les mêmes que l'année dernière.

ECOLE DIRECTE est une application de communication, soyez attentifs à toute information qui pourrait être transmise, nous vous en remercions par avance.

Sur cet espace ECOLE DIRECTE, vous avez accès à un certain nombre d'information de votre famille (adresse, coordonnées, situation familiale, etc) et de votre/vos enfant(s). Vous avez la possibilité **de faire vous-mêmes les mises à jour de ces données.**

Vous pouvez également choisir et/ou mettre à jour votre **Mode de règlement** (dans le menu Situation Financière) : Prélèvement (en renseigner notre IBAN, est effectif du 05/10 au 05/07) ou par Chèque (3 versements sont attendus à l'ordre de l'Institution Sainte-Geneviève (le paiement en ligne par CB est possible pour ce mode de règlement).

- **Les inscriptions au self**

Les inscriptions au self pour les Collégiens se font à la rentrée une fois les emplois du temps distribués et **UNIQUEMENT sur votre espace Ecole Directe.**

**Attention, certains smartphones ne permettent pas l'enregistrement des inscriptions, veuillez privilégier un ordinateur portable.**

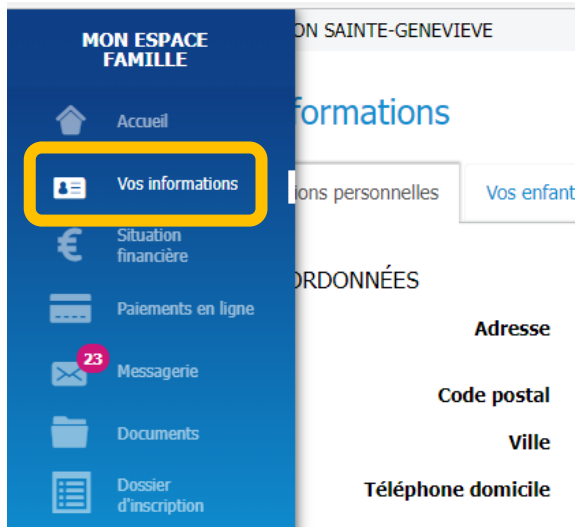
**Nous vous rappelons que l'inscription au self est annuelle. Il n'y a pas de changement possible en cours d'année, sauf cas exceptionnel.**







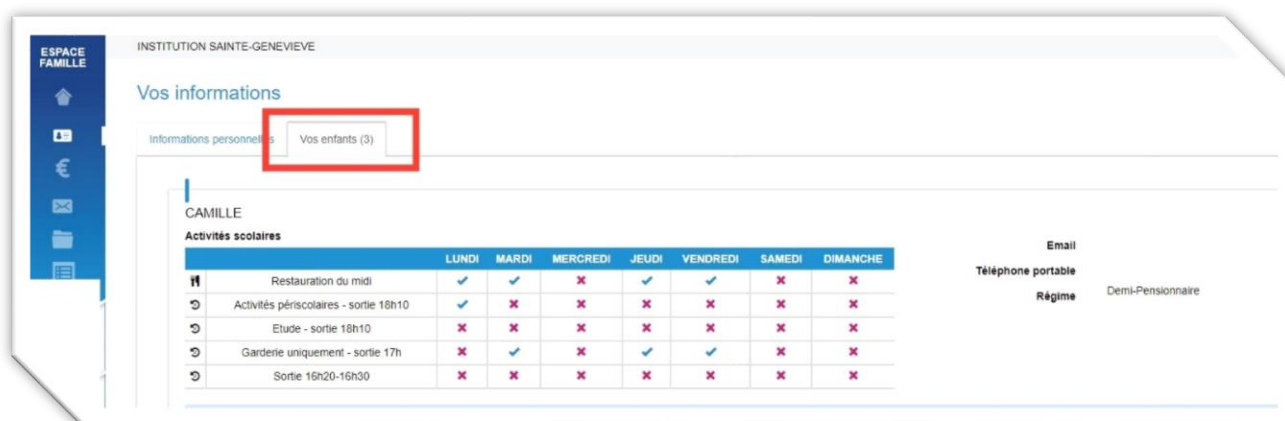
Dans le menu « Vos informations » :



• L'onglet « Informations personnelles » vous permet de vérifier et de procéder à des modifications, si nécessaire, sur vos coordonnées (adresse postale, mail, tel...)

• L'onglet « Vos enfant(s) » vous permet de procéder à l'inscription au self :

**Restauration** : Par défaut, le régime "Externe" est sélectionné. Pour faire une inscription, il suffit de sélectionner le régime "Demi-pensionnaire" et de cocher les jours où votre enfant déjeunera au self (ne pas oublier de **valider** votre demande).



**Vous pourrez procéder à ces modifications jusqu'au 25 septembre inclus.**

- Au-delà, tout changement **durable au forfait** doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention du Chef d'établissement et qui doit être remise au conseiller d'éducation de votre enfant.





## 6. Règlement financier

### Tarifs, facturations, acomptes, règlements, etc

#### Règlement financier pour l'année scolaire 2024-2025

Toute inscription à l'Institut Sainte-Geneviève implique l'acceptation de ce règlement financier, annexe du contrat de scolarisation.

#### 1. TARIFS

Les tarifs présentés ci-dessous sont indépendants des contraintes liées à la date d'arrêt des cours en fin d'année, qui peut différer selon les classes et les examens au Collège et au Lycée, tarifs également indépendants des éventuels sorties, voyages et échanges linguistiques organisés ou non par l'établissement. Aucun remboursement n'est effectué, sauf pour les cas particuliers détaillés ci-après.

##### 1.1. Contribution des familles : Ecole, Collège et Lycée

La contribution des familles sert principalement à couvrir les dépenses liées à la construction et la rénovation des bâtiments scolaires, à l'enseignement religieux (animation pastorale), à des projets éducatifs et culturels propres à l'établissement et à l'acquisition de certains équipements. Ces tarifs sont annuels et forfaitaires.

Par an et par enfant	Année 2024-2025	Année 2023-2024
Ecole	1 877€	1 822€
Collège	2 171€	2 108€
Lycée	2 367€	2 298€

La conjoncture actuelle a entraîné et entraînera certainement encore une augmentation non négligeable des charges fixes (gaz, électricité, matières premières alimentaires, etc). L'Institut Sainte-Geneviève a intégré pour cette année l'augmentation de 3% votée en Conseil d'Administration.

Si une classe de découverte ou un voyage scolaire est organisé en France ou à l'étranger, les modalités financières sont fixées après concertation avec les parents d'élèves concernés.

Cas particuliers de départ en cours d'année :

- En cas de séjour linguistique, organisé et accompagné en dehors de l'établissement, un remboursement peut avoir lieu à hauteur maximale de 6 semaines, hors frais fixes. Les

modalités sont détaillées et la place de l'élève reste maintenue et les frais généraux engagés.

- En cas de départ pour convenance personnelle, un avoir sera réalisé au *pro rata temporis* avec une retenue de deux mois sur la contribution familiale (sauf cas de mutation, exclusion de l'élève ou cas de force majeure arbitrée par la direction de l'établissement tel que précisé dans le contrat de scolarisation).

##### 1.2. Réductions sur les frais de scolarité : Ecole, Collège et Lycée

Les familles scolarisant plusieurs enfants bénéficient d'une réduction sur la contribution des familles hors frais annuels (notamment assurance Saint Christophe, restauration, cotisations aux organismes obligatoires) :

- 15% pour les familles ayant 3 enfants scolarisés dans l'établissement
- 25% pour les familles ayant 4 enfants et plus scolarisés dans l'établissement

Enfin, une remise de 5% hors frais fixes est accordée pour les familles justifiant d'une attestation d'employeur dans le réseau d'enseignement catholique pour l'année scolaire en cours.

##### 1.3. Restauration : Ecole, Collège et Lycée

Par entité	Prix du repas facturé par mois selon le forfait choisi en début d'année	Prix du repas exceptionnel Hors forfait facturé par mois
Maternelle	8,26 €	10,17 €
Elémentaire	8,50 €	
Collège	9,04 €	

Pour l'année scolaire 2024-2025, le conseil d'administration a pris la décision de ne pas répercuter la hausse des coûts de restauration aux familles. Cette augmentation sera entièrement prise en charge par l'Institut. Ainsi le conseil d'administration souhaite alléger autant que possible la charge financière qui pèse sur les familles.





Le choix des jours de demi-pension se fait en début d'année. La demi-pension constitue **un engagement à l'année. La facturation sera mensuelle et viendra s'ajouter à l'échéancier de prélèvement.**

Tout changement en cours d'année doit faire l'objet d'une demande écrite au Chef d'Etablissement du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré qui valide ou non la demande.

L'élève externe qui déjeune occasionnellement à l'Institution sera facturé à chaque période scolaire pour l'ensemble des repas pris. Une carte de cantine nominative est remise à chaque élève. En cas de perte, elle sera rééditée et facturée 10€.

Les élèves demi-pensionnaires sont surveillés pendant les repas et les récréations, ils ne peuvent pas sortir de l'Institution. L'élève externe qui déjeune occasionnellement à l'Institution est libre de se déplacer en dehors du temps du repas. Il reste externe et à ce titre n'est pas sous la responsabilité de l'Institution s'il sort en dehors du repas. Au Lycée les élèves restent sous le régime de l'externat ils peuvent cependant prendre un repas au self. Les repas pris seront facturés tous les mois. Pour les élèves ayant un protocole d'accueil individualisé (PAI) et apportant un panier repas, une somme forfaitaire de 3.50€ par repas sera facturée pour couvrir la mise à disposition et l'entretien de la salle de restauration, la mise à disposition de matériel et la surveillance du repas.

#### 1.4. Garderie et Etude : Ecole

Le temps du soir à l'Ecole Primaire est annuel et forfaitaire. Toute demande de changement de forfait en cours d'année doit faire l'objet d'un écrit adressé au secrétariat de l'école validé par la direction de l'établissement par trimestre). Aucun changement ne sera accepté en cours de période. Une facture de régularisation annuelle sera éditée en fin d'année pour solder les changements annuels.

Par an	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	occasional
<b>30 min :</b> de 16h30-17h	64 €	128 €	193 €	258 €	5 €
<b>1h45 :</b> de 16h30-18h10	214 €	428 €	643 €	857 €	16 €

#### 1.5. Ateliers/activités sportives ou culturelles

Des ateliers/activités sportives ou culturelles sont proposés aux élèves pendant temps scolaire ou hors temps scolaire : Les bulletins d'inscriptions ou FORMS d'inscriptions sont dans les Circulaires de rentrée par niveau, accessibles toute l'année sur le site@.

#### • Ecole Primaire :

- Ecole des Langues : 500€/année
- Forfait activités artistiques ou culturelles : modulé selon les classes
- Anglais : 75€/année
- Forfait théâtre : 70.00€ CM2  
72.00€ CE1  
35.00€ CP et Maternelles

#### • Collège-Lycée :

- Ecole des Langues : 500€/année
- Dual Diplôme : de 950€/an à 1 300€/an selon l'année de démarrage
- Prépa PASS-BCPST : 900€/an
- Atelier théâtre : à l'étude
- Chorale : gratuit
- Orchestre : gratuit
- Association Sportive : forfait indépendant ;
- Bilangue 6° : 134€
- SGAS (Sainte Genevieve Anglophone Section) : 1 430€

#### 1.6. Assurance scolaire

L'Etablissement assure chaque élève auprès de la Mutuelle Saint-Christophe. Elle est obligatoire et n'est pas dénonçable. Cette assurance couvre tout accident corporel 24h/24, 365 jours par an en France comme à l'étranger pour toute activité scolaire et extra-scolaire. Elle est téléchargeable sur l'espace-parents <https://www.saint-christophe-assurances.fr>.

#### 1.7. Cotisation APEL

L'association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services. L'adhésion à l'APEL inclut l'abonnement à la revue mensuelle « Famille et Education ».

Pour l'année 2024/2025, la cotisation reste de 19€ par famille.

Si vous avez déjà réglé la cotisation dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique, nous vous remercions de le signaler à la comptabilité-familles avant le 15 septembre.

## 2. FACTURATION ET MODE DE REGLEMENT

### 2.1 Facturations

L'ensemble de ces prestations font l'objet d'une facture annuelle qui vous sera adressée en début d'année, disponible sur ECOLE DIRECTE avant le 30 septembre. Des factures complémentaires de sorties





culturelles, de voyages scolaires, de régularisation pour les prestations annexes rendues de manière occasionnelle (restauration, étude/garderie) seront émises tous les mois et viendront ajuster l'échéancier de règlement en bas de votre facture.

## 2.2 Modalités de règlement

Les règlements se font par chèque ou par prélèvement automatique sous Mandat SEPA signé numériquement à chaque début d'année scolaire.

- Prélèvement mensuel en 9 échéances mensuelles : le 5 de chaque mois, d'octobre à juin. Une 1<sup>ère</sup> facture est éditée autour du 20/09 avec un échéancier de prélèvement du 05/10 au 05/06.

- Règlement par chèque en 3 échéances : le 5 décembre, le 5 mars et le 5 juin. [Vous avez la possibilité de régler par CB en ligne directement sur votre espace-famille.](#)

Nous vous rappelons que nous n'envoyons pas d'avis d'échéance pour les règlements trimestriels par chèque.

En cas de rejet d'un chèque pour défaut de provision, les frais bancaires correspondants sont réclamés au payeur.

**Une dernière échéance de règlement peut avoir lieu en juillet** afin de solder les dernières factures. En cas de remboursement aux familles, la restitution par virement se fera également en juillet. En cas de restitution anticipée, nous vous remercions de vous rapprocher de votre gestionnaire-familles.

Enfin, il est possible de modifier un mode de règlement en cours d'année : il suffit d'en faire directement la demande sur votre espace Ecole Directe, Situation Financière / Mode de règlement.

## 2.3 Facturation de l'acompte de (ré)inscription

- Pour les nouveaux élèves, un acompte d'inscription de 400€ est demandé avec le dossier d'inscription. Cet acompte sera déduit de la facturation annuelle, il est encaissé dès l'acceptation du dossier par la Direction. En cas de désistement ultérieur, aucun remboursement ne sera effectué sauf pour une inscription dans un établissement sur une formation ou une voie non proposée à l'Institution. Les frais de dossier de 50€ sont réglés au moment de l'inscription ou de la réinscription. Sans règlement des frais de dossier, le dossier ne sera pas considéré comme complet.
- Pour les élèves déjà inscrits, l'acompte pour l'année suivante de 400€ est facturé en février et le règlement s'ajoutera aux échéances restantes à courir selon le mode de règlement choisi (chèque ou prélèvement).

## 2.4 Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées auprès du cabinet de recouvrement choisi par l'établissement. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

## 3. CONTRIBUTIONS, DONN ET AIDES FINANCIERES

### 3.1 Aides ponctuelles et/ou régulières

Toute demande d'aide (scolarité et/ou voyage) doit être faite par écrit à votre gestionnaire-familles pour un accompagnement financier personnalisé, toute pièce justificative est à fournir (avis d'imposition, attestation Pôle Emploi, etc).

### 3.2 Caisse d'Entraide

Pour chaque sortie et voyage, une Caisse d'Entraide est mise à disposition des familles. Ces dons sont réalisés par les familles et sont intégralement reversés aux familles qui peuvent en avoir besoin. Ces contributions libres ne font pas l'objet d'un reçu fiscal. Chaque demande d'aide doit être faite par écrit à votre gestionnaire-familles accompagnée des pièces justificatives nécessaires (avis d'imposition, attestation Pôle Emploi, etc). Nous remercions les familles qui apportent leur soutien chaque année.

### 3.3 Contributions volontaires, dons

Les parents qui le souhaitent peuvent apporter une contribution volontaire en soutien à l'établissement pour aider les familles en difficultés financières. Vous n'obtiendrez aucun reçu fiscal en contrepartie de ce don.

L'OGEC de l'établissement peut recevoir des dons via la Fondation Saint-Matthieu, fiscalement déductibles, à titre particulier ou des sociétés : <https://jaidemonecole.org/campaigns/622>

### 3.4 Dossier de bourses

Collégiens et Lycéens peuvent bénéficier d'une bourse d'études de l'Etat en fonction de vos revenus. Au 1 septembre 2024 les conditions d'attribution des bourses évoluent. Nous vous tiendrons informés des conditions et des documents à fournir à votre gestionnaire-familles à la rentrée scolaire via ECOLE DIRECTE.

### 3.5 Aides à la demi-pension

Collégiens et Lycéens peuvent bénéficier d'une aide à la demi-pension par le département ou la région en fonction de vos revenus. Toute demande doit être faite auprès de votre gestionnaire-familles par email accompagnée du dernier avis d'imposition.

\*\*\*



